



Non retour employeur / demande temps partiel

Par **clive31**, le **04/10/2016** à **10:54**

Bonjour

je viens vers vous car j'ai effectué une demande de passage à temps partiel auprès de mon employeur via un courrier en recommandé avec AR. le délai de réponse de 3 mois est dépassé et je n'ai toujours aucun retour de sa part. quels sont mes recours ? le fait qu'il ne respecte pas le délai de réponse vaut-il acceptation ?

merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **04/10/2016** à **11:44**

Bonjour,

Il faudrait connaître à quelle Convention Collective ou à quel Accord collectif vous vous référez éventuellement qui doit prévoir les modalités de la demande de passage à temps partiel autrement effectivement l'employeur doit répondre dans un délai de 3 mois et justifier son refus si c'est le cas par l'absence de poste disponible...

L'absence de réponse devrait vous permettre de prétendre à des dommages-intérêts...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical ou d'un avocat spécialiste...